



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE  
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

**AVIS PUBLIC**  
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 17 septembre 2018, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le règlement suivant :

Le règlement numéro 536-2018, concernant la création d'une réserve financière pour la tenue des élections.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 25 septembre 2018.

Avis est de plus donné que le texte de ce règlement est déposé et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 26<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2018.

Lyne Groleau,  
Directrice générale et greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 26 septembre 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce 26<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2018.

Lyne Groleau